

# FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2

## Dossier d'investissement : Comment souscrire ?

### I. Votre bulletin de souscription

#### I. Identité des souscripteurs (page 1/8)

Renseigner les informations relatives

Au signataire uniquement, dans les cas suivants :

- personne seule, divorcée, veuve
- couple marié ou pacsé en séparations de biens
- couple marié ou pacsé sous le régime de la communauté et procédant au paiement via un compte joint "Monsieur **ou** Madame" ou un compte personnel

Au signataire et son conjoint, dans le cas suivant :

- couple marié ou pacsé sous le régime de la communauté procédant au paiement via un compte joint "Monsieur **et** Madame"

#### VI. Souscription (page 5/8)

**Souscription**

- Indiquer le nombre de parts souscrites ;
- Indiquer le montant de la souscription dans le fonds - hors droits d'entrée.

**Droits d'entrée**

- Indiquer le montant correspondant aux droits d'entrée prélevés lors de la souscription.

**Souscription totale**

- Indiquer le montant total de la souscription, y compris les droits d'entrée ;
- Cocher le mode de règlement souhaité.

#### VII. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (page 6/8)

Indiquer en chiffres et en toute lettre :

- le montant correspondant à l'intégralité de la souscription, y compris les droits d'entrée ;
- le montant correspondant aux droits d'entrée.

#### X. Signature du bulletin d'engagement de souscription (page 8/8)

Cocher la case, puis le(s) souscripteur(s) doit (doivent) dater, signer et porter la mention manuscrite indiquée dans l'encadré.

### II. Votre règlement

En fonction du mode de règlement souhaité

- soit émettre un **chèque** tiré sur un compte à votre nom correspondant au montant total de la souscription, y compris les droits d'entrée, daté et signé, émis à l'ordre de **FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2** (les chèques ne sont pas acceptés pour les souscriptions inférieures à 2 000 euros)
- soit procéder au **virement** du montant total de la souscription, y compris les droits d'entrée, sur le compte du **FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2** dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
FR76 1529 8000 0101 1213 3405 097	DISFFRPPXXX

### III. Liste des documents constituant votre dossier

- Bulletin de souscription dûment complété et signé (*exemplaire destiné à la société de gestion*)
- Règlement :
  - Chèque ou
  - Copie de l'ordre de virement sur le compte bancaire du Fonds
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du souscripteur (*carte nationale d'identité recto verso ou passeport*)
- En cas de co-souscription, copie d'une pièce d'identité en cours de validité du conjoint (*carte nationale d'identité recto verso ou passeport*)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*quittance de loyer, d'électricité, de téléphone...*)

### IV. Envoi du dossier complet

Le bulletin de souscription est à renseigner en trois exemplaires : un exemplaire doit être conservé par le souscripteur, un autre exemplaire est conservé par le conseiller, l'exemplaire destiné à la société de gestion est à adresser à Inter Invest

- par email à [reservation@inter-invest.fr](mailto:reservation@inter-invest.fr)
- puis par courrier à **Inter Invest - 21, rue Fortuny - 75017 Paris**



# Bulletin de souscription

## I. Identité des souscripteurs

### Signataire

M.	Mme	Mlle
Nom (Nom jeune fille)		
Prénom		
Né le		
À		CP
Nationalité (pays)		
Situation matrimoniale		
Régime matrimonial	<input type="checkbox"/> Séparation de biens	<input type="checkbox"/> Communauté
Téléphone		
Email		
US person <sup>(1)</sup>	Oui	Non
Personne politiquement exposée <sup>(2)</sup>	Oui	Non

### Conjoint

M.	Mme	Mlle
Nom (Nom jeune fille)		
Prénom		
Née le		
À		CP
Nationalité (pays)		
Téléphone		
Email		
US person <sup>(1)</sup>	Oui	Non
Personne politiquement exposée <sup>(2)</sup>	Oui	Non

### Résidence fiscale

Adresse fiscale		
Code postal	Ville	

#### Joindre obligatoirement :

- une copie de la pièce d'identité en cours de validité du souscripteur (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- en cas de co-souscription, une copie de la pièce d'identité en cours de validité du conjoint (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité, de téléphone...)
- un justificatif du régime matrimonial (copie du contrat de mariage, livret de famille ou attestation sur l'honneur d'union en séparation de biens datée et signée par l'investisseur)

#### (1) Est considéré comme "US Person" :

- Tout citoyen des États-Unis : une personne est présumée citoyen des États-Unis dès lors qu'elle possède un passeport américain ou qu'elle est née sur le territoire des États-Unis, même lorsqu'un tel lieu de naissance figure sur un passeport d'un autre pays, ou que la personne possède également une autre nationalité ou a sa résidence dans un autre pays. Une condition néanmoins : la personne ne doit pas avoir renoncé à la citoyenneté américaine;
- Tout résident légal des États-Unis, quelle que soit sa nationalité :
  - quiconque est considéré comme résident fiscal aux États-Unis aux termes de la loi fédérale américaine,
  - quiconque demande à être traité comme résident fiscal aux États-Unis, ou
  - quiconque est considéré comme résident fiscal aux termes de la loi de cet État américain.
- Toute personne titulaire d'une carte de séjour permanent (green card) aux États-Unis ou résidant de façon permanente aux États-Unis ou y ayant passé une période suffisamment longue au cours des trois dernières années. En cas de doute, nous vous invitons à vous reporter au site internet de [IRS](https://www.irs.gov), le service américain des impôts, et à prendre contact avec votre conseiller fiscal.

#### (2) Est considéré comme "Personne Politiquement Exposée" :

Est une Personne Politiquement Exposée, une personne résidant dans un État membre de l'Union Européenne ou un pays tiers et qui est exposée à des risques particuliers en raison de fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un autre État ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées.

## II . Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 7 années à partir de la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 30 juin 2027, pouvant aller jusqu'à 9 années en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 30 juin 2029, sur décision de la Société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

## III . Démarchage

Je reconnais :

Souscrire des parts du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 (le « **Fonds** ») en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du Code monétaire et financier (CMF).

Avoir été démarché(e) ce jour par

Nom  Prénom   
Adresse professionnelle :

N° d'immatriculation à l'ORIAS :

(ci-dessous dénommé le « Démarcheur »)

**agissant au nom et pour le compte de la société :**

Dans le cas du démarchage <sup>1</sup>, je certifie que le Démarcheur :

- m'a proposé la souscription des parts du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 (le « **Fonds** ») après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- m'a informé(e) des conditions de souscription des parts du Fonds et du prix de souscription des parts ainsi que de l'existence éventuelle de droits d'entrée ;
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds ;
- m'a remis le Règlement, le DICI et la plaquette du Fonds dont je certifie avoir pris connaissance ;
- m'a précisé d'une part, que de plus amples informations sur le Fonds et la stratégie d'investissement était disponible dans le Règlement (en annexe et disponible sur le site [www.interinvestcapital.fr](http://www.interinvestcapital.fr) et d'autre part, que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers qui sont décrits dans le Règlement ;
- m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- m'a informé(e) de l'existence à mon profit, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce produit, d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document ;
- m'a informé(e) des procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours accessibles et de leurs modalités d'exercice, et en particulier de l'existence, en cas de contestation relative à la présente souscription des parts du Fonds d'une possibilité de recours auprès du service de médiation de l'Autorité des marchés financiers (17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02) ;
- m'a informé(e) que la loi applicable au démarchage, à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

<sup>1</sup>Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L211-1 du CMF. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

## IV. Déclarations préalables à la souscription

Je reconnais souscrire des parts du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon conseiller en investissements financiers. Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je reconnais accepter par avance de recevoir par email toute information et tout document relatif au Fonds. Pour ce faire, j'autorise la Société de gestion à utiliser les adresses email renseignées en page 1 du présent bulletin de souscription .

J'atteste :

- que mon conseiller en investissements financiers s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers ;
- que le Fonds est adapté à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement ;
- avoir conscience que l'actif du Fonds sera investi dans des sociétés qui exercent leurs activités exclusivement dans l'Outre-mer ;
- avoir été informé(e) par mon conseiller en investissements financiers des caractéristiques propres au Fonds, de sa durée de vie sur 7 années à partir de la clôture de la période de souscription (prenant fin le 30 juin 2027) prorogeable de deux fois un an (prenant fin au plus tard le 30 juin 2029), durant laquelle le montant investi est bloqué, du caractère non coté de ses investissements mais aussi des risques de perte de mon capital, et du fait que la performance de ce type de fonds dépend du succès des projets des entreprises dans lesquelles il investira ;
- avoir préalablement reçu et pris connaissance du règlement, du document d'information clé pour l'investisseur (" DICI ") et de la note fiscale du Fonds ;
- avoir été informé(e) par mon conseiller en investissements financiers du fait que le règlement du Fonds, le dernier rapport annuel du Fonds, la dernière composition de l'actif du Fonds sont ou seront disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande ;
- avoir été informé(e) que la Société de gestion fait partie du groupe Inter Invest dont fait également partie Inter Invest SA, une société de financement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, qui intervient dans le montage d'opérations « Girardin » (à savoir le financement d'opérations dans les DOM-COM) ;
- adhérer au Fonds et à son règlement ;
- avoir pris note du fait que la note fiscale du Fonds n'a pas été visée par l'AMF ;
- avoir pris note que la Société de gestion ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise appréciation de ma situation fiscale ;
- avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le règlement du Fonds, le DICI du Fonds et dans le présent bulletin de souscription ;
- que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds et des revenus distribués par le Fonds ;
- comprendre les particularités de ce produit et les risques afférents à une souscription de parts du Fonds notamment le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé(e) que la Société de gestion fait partie du groupe Inter Invest.

## V. Déclarations et engagements du souscripteur

Je souhaite bénéficier des avantages fiscaux prévus, pour les personnes physiques, résidents fiscaux français, en matière de réduction d'IR et d'exonération d'IR des produits reçus du Fonds et des plus-values éventuelles réalisées lors de la cession des parts du Fonds, prévus respectivement aux articles 199 terdecies-0 A, VI ter A, 163 quinquies B et 150-0 A du Code Général des Impôts.

A cet effet :

- Je déclare ne pas détenir personnellement ou avec mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité (« PACS »), mon concubin notoire soumis à imposition commune, nos ascendants et descendants, plus de 10 % des parts du Fonds, ni, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, et n'avons pas détenu ce pourcentage de 25 % à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du Fonds .
- Je déclare ne pas être résident des Etats-Unis d'Amérique, et je m'engage à informer immédiatement le dépositaire du Fonds et la Société de gestion de tout changement de situation à cet égard. Je m'engage également à fournir à la Société de gestion (ou à tout intermédiaire) toute information requise conformément à la réglementation FATCA que la Société de gestion ou son intermédiaire pourraient me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, la Société de gestion effectuera conformément à l'article 30.1 du règlement du Fonds, une déclaration auprès de l'Administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulgués à cette dernière qui partagera ces informations avec le US. Internal Revenue Service, administration fiscale américaine.
- Je déclare avoir pris connaissance, conformément à l'article 30.2 du règlement du Fonds, que si ma résidence fiscale se trouve ou venait à se trouver hors de France, le Fonds pourra être amené à transmettre à l'Administration fiscale française, pour transmission aux autorités fiscales étrangères concernées, certaines informations me concernant en application de la directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal et des conventions conclues par la France permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales. Je m'engage à prévenir la Société de gestion (ou tout intermédiaire), sous 30 jours, de tout changement de circonstances affectant ou rendant incorrect le statut de ma résidence fiscale et à lui fournir une auto certification de ma résidence fiscale mise à jour dans un délai maximum de 90 jours suivant ce changement de circonstances.
- Je déclare avoir compris que les souscriptions de parts reçues et libérées au plus tard le 31 décembre 2019 minuit seront réputées avoir été effectuées par le souscripteur au titre de la réduction de son IR sur les revenus de 2019, les souscriptions de parts reçues et libérées entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2020 minuit seront effectuées par le souscripteur au titre de la réduction de son IR sur les revenus de 2020.
- Je déclare avoir compris que la réduction d'IR dont je suis susceptible de bénéficier est égale à 38% du montant de ma souscription (nette de droits d'entrée), prise en compte dans la limite annuelle de 12 000 € pour les célibataires, veufs ou divorcés (soit une réduction d'IR d'au plus 4 560 €) et de 24 000 € pour les personnes mariées ou liées par un PACS et soumis à imposition commune (soit une réduction d'IR d'au plus 9 120 €), sous réserve du plafonnement global des niches fiscales (et ce compris celle liée au Fonds) à 10 000 € par an (hors cas particuliers).
- Je déclare être
  - soit résident fiscal français au titre de l'année 2019 pour bénéficier de la réduction d'IR sur les revenus de 2019,
  - soit résident fiscal français au titre de l'année 2020 pour bénéficier de la réduction d'IR sur les revenus de 2020,
- Je déclare être seul(e) responsable de l'opportunité de la souscription de parts du Fonds au regard de ma situation fiscale.

Par ailleurs :

- Je m'engage à conserver mes parts jusqu'au 30 juin de la 5ème année suivant celle de ma souscription pour bénéficier de la réduction d'IR (art . 199 terdecies 0-A, VI ter A du CGI).
- Je m'engage à conserver mes parts pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts pour bénéficier de l'exonération d'IR (art . 163 quinquies B et 150-0 A III du CGI).
- J'opte pour le remploi des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts, et j'ai conscience que la société de gestion du Fonds ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant l'échéance d'un délai de cinq (5) ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts.
- Je m'engage à être résident fiscal français pour bénéficier des avantages fiscaux mentionnés ci-dessus.
- J'ai conscience qu'en cas de non-respect de mes engagements, je supporterai une reprise de réduction d'impôt ; les sommes ou valeurs précédemment exonérées seront ajoutées à mon revenu imposable et les plus-values seront imposées selon le régime de droit commun.

# VI. Souscription

## Souscription

Je m'engage irrévocablement à souscrire [REDACTED] parts du Fonds, ayant une valeur nominale de un (1) euro chacune (étant rappelé que le montant de la souscription minimum dans le Fonds - hors droits d'entrée - est de 1 000 euros et que les chèques ne sont pas acceptés pour les souscriptions inférieures à 2 000 euros.).

Je verse donc un montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée, de [REDACTED] euros.

## Droits d'entrée

Taux maximal de droits d'entrée : 5 % du montant de la souscription.

Taux de droits d'entrée appliqué :

soit un montant de droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription de [REDACTED] €.

## Souscription totale

Montant total de ma souscription effectivement versée, y compris les droits d'entrée, de [REDACTED] euros réglé :

par chèque à l'ordre du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 (Veuillez noter que les chèques ne sont pas acceptés pour les souscriptions inférieures à 2 000 euros).

par virement sur le compte du FIP Outre-mer Inter Invest n°2 dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
FR76 1529 8000 0101 1213 3405 097	DISFFRPPXXX

L'investisseur qui procède à la télédéclaration de ses revenus (via Internet) devra conserver une copie du bulletin de souscription et l'état individuel qui lui sera adressé afin d'être en mesure de les présenter en cas de demande de l'administration fiscale.

## VII. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total de [souscriptions + droits d'entrée] : [ ] euros ( [ ] )  
*Indiquer le montant en toutes lettres*

qui comprend un montant de droits d'entrée de : [ ] euros ( [ ] )  
*Indiquer le montant en toutes lettres*

soit un taux de droit d'entrée de

Le montant de droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à cinq (5) % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,5% (TMFAM GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,54 % (TMFAM D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà du 30 juin 2029.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximums de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum (TFAM GD)	Dont TFAM distributeur maximum (TFAM D)
Droits d'entrée et de sortie	0.49 %	0.49 %
Frais récurrents de gestion financière	2,54 %	1.05 %
Frais récurrents de fonctionnement	0.35 %	0 %
Frais de constitution	0.10 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.01 %	0 %
Frais de gestion indirects	0.01 %	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>3.5 %</b>	<b>1.54 %</b>

## VIII. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest »)

Les porteurs de parts spéciales (parts B) ont vocation à investir au moins 0.25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales (parts B) qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que 100% du nominal des parts A du Fonds a été remboursé.

## IX. Politique de protection des données

Les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de ce bulletin de souscription concernant les souscripteurs font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable est le Groupe Inter Invest, et dont les finalités sont de traiter votre souscription, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, assurer l'exécution de nos prestations et respecter les obligations légales, fiscales et réglementaires des entités du Groupe Inter Invest. Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel nous sommes tenus.

Veillez noter que les réponses aux différentes Sections sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre Souscription. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre votre Souscription. Les informations personnelles déclarées seront enregistrées dans un fichier informatisé par Inter Invest et ses affiliés.

La Société de Gestion et les entités de son groupe (le « Groupe Inter Invest ») ne traiteront ou n'utiliseront vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour faciliter votre Souscription à des produits financiers proposés par le Groupe Inter Invest, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, assurer l'exécution de nos prestations et respecter les obligations légales, fiscales et réglementaires des entités du Groupe Inter Invest. En complétant et signant le Bulletin de Souscription, vous donnez votre consentement au traitement de vos données conformément aux dispositions ci-dessous.

Vos données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de nos prestations, dans le respect des obligations légales, fiscales et réglementaires, soit 5 ans après l'expiration de la Durée du Fonds.

Cette durée est appliquée, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux employés des entités du Groupe Inter Invest, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires de vos données sont situés en dehors de l'Union européenne. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant de vos informations :

- Le ou les destinataires adhèrent aux principes du « Privacy Shield » ; ou
- Le transfert est encadré, conformément aux exigences du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, par des clauses types de protection adoptées par la Commission européenne.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement, sous réserve que le Groupe Inter Invest ne soit pas obligé de les conserver pour se conformer à une obligation légale, fiscale ou réglementaire. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits, soit par courrier postal, soit par courriel à l'adresse suivante : [rgpd@inter-invest.fr](mailto:rgpd@inter-invest.fr). Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Le justificatif sera détruit une fois la demande traitée. Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du Délégué à la Protection des Données personnelles par courriel à [dpo@iac.fr](mailto:dpo@iac.fr), ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

# X. Signature du bulletin d'engagement de souscription

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Fonds et du DICl qui m'ont été préalablement remis.

J'ai conscience que la signature du présent bulletin vaut adhésion au règlement du Fonds.

J'ai bien été informé des liens existants entre Inter Invest SA et la Société de gestion, tels qu'indiqués à la fin de la partie IV. " Déclarations préalables à la souscription " du présent bulletin de souscription et plus amplement détaillés à l'article 5.5. du Règlement.

Fait à [REDACTED], le [REDACTED]

En trois exemplaires.

Signature du souscripteur \*

**\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite du souscripteur :**

« Lu et approuvé.

Bon pour souscription de [REDACTED] parts du Fonds à hauteur de [REDACTED] euros (hors droits d'entrée) »

Signature du conjoint \*

**\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite du conjoint :**

« Lu et approuvé.

Bon pour souscription de [REDACTED] parts du Fonds à hauteur de [REDACTED] euros (hors droits d'entrée) »

Fait en trois exemplaires :

- le 1<sup>er</sup> est conservé par le souscripteur,
- le 2<sup>nd</sup> est conservé par le conseiller.
- l'exemplaire Société de gestion est à adresser à Inter Invest



[Exemplaire à remettre à votre conseiller](#)

# Bulletin de souscription

## I. Identité des souscripteurs

### Signataire

M.	Mme	Mlle
Nom (Nom jeune fille)		
Prénom		
Né le		
À		CP
Nationalité (pays)		
Situation matrimoniale		
Régime matrimonial	<input type="checkbox"/> Séparation de biens	<input type="checkbox"/> Communauté
Téléphone		
Email		
US person <sup>(1)</sup>	Oui	Non
Personne politiquement exposée <sup>(2)</sup>	Oui	Non

### Conjoint

M.	Mme	Mlle
Nom (Nom jeune fille)		
Prénom		
Née le		
À		CP
Nationalité (pays)		
Téléphone		
Email		
US person <sup>(1)</sup>	Oui	Non
Personne politiquement exposée <sup>(2)</sup>	Oui	Non

### Résidence fiscale

Adresse fiscale		
Code postal	Ville	

Joindre obligatoirement :

- une copie de la pièce d'identité en cours de validité du souscripteur (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- en cas de co-souscription, une copie de la pièce d'identité en cours de validité du conjoint (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité, de téléphone...)
- un justificatif du régime matrimonial (copie du contrat de mariage, livret de famille ou attestation sur l'honneur d'union en séparation de biens datée et signée par l'investisseur)

#### (1) Est considéré comme "US Person" :

- Tout citoyen des États-Unis : une personne est présumée citoyen des États-Unis dès lors qu'elle possède un passeport américain ou qu'elle est née sur le territoire des États-Unis, même lorsqu'un tel lieu de naissance figure sur un passeport d'un autre pays, ou que la personne possède également une autre nationalité ou a sa résidence dans un autre pays. Une condition néanmoins : la personne ne doit pas avoir renoncé à la citoyenneté américaine;
- Tout résident légal des États-Unis, quelle que soit sa nationalité :
  - quiconque est considéré comme résident fiscal aux États-Unis aux termes de la loi fédérale américaine,
  - quiconque demande à être traité comme résident fiscal aux États-Unis, ou
  - quiconque est considéré comme résident fiscal aux termes de la loi de cet État américain.
- Toute personne titulaire d'une carte de séjour permanent (green card) aux États-Unis ou résidant de façon permanente aux États-Unis ou y ayant passé une période suffisamment longue au cours des trois dernières années. En cas de doute, nous vous invitons à vous reporter au site internet de [IRS](#), le service américain des impôts, et à prendre contact avec votre conseiller fiscal.

#### (2) Est considéré comme "Personne Politiquement Exposée" :

Est une Personne Politiquement Exposée, une personne résidant dans un État membre de l'Union Européenne ou un pays tiers et qui est exposée à des risques particuliers en raison de fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un autre État ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées.

## II . Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 7 années à partir de la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 30 juin 2027, pouvant aller jusqu'à 9 années en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 30 juin 2029, sur décision de la Société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

## III . Démarchage

Je reconnais :

Souscrire des parts du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 (le « **Fonds** ») en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du Code monétaire et financier (CMF).

Avoir été démarché(e) ce jour par

Nom  Prénom   
Adresse professionnelle :

N° d'immatriculation à l'ORIAS :

(ci-dessous dénommé le « Démarcheur »)

**agissant au nom et pour le compte de la société :**

Dans le cas du démarchage <sup>1</sup>, je certifie que le Démarcheur :

- m'a proposé la souscription des parts du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 (le « **Fonds** ») après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- m'a informé(e) des conditions de souscription des parts du Fonds et du prix de souscription des parts ainsi que de l'existence éventuelle de droits d'entrée ;
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds ;
- m'a remis le Règlement, le DICI et la plaquette du Fonds dont je certifie avoir pris connaissance ;
- m'a précisé d'une part, que de plus amples informations sur le Fonds et la stratégie d'investissement était disponible dans le Règlement (en annexe et disponible sur le site [www.interinvestcapital.fr](http://www.interinvestcapital.fr) et d'autre part, que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers qui sont décrits dans le Règlement ;
- m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- m'a informé(e) de l'existence à mon profit, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce produit, d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document ;
- m'a informé(e) des procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours accessibles et de leurs modalités d'exercice, et en particulier de l'existence, en cas de contestation relative à la présente souscription des parts du Fonds d'une possibilité de recours auprès du service de médiation de l'Autorité des marchés financiers (17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02) ;
- m'a informé(e) que la loi applicable au démarchage, à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

<sup>1</sup>Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L211-1 du CMF. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

## IV. Déclarations préalables à la souscription

Je reconnais souscrire des parts du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon conseiller en investissements financiers. Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je reconnais accepter par avance de recevoir par email toute information et tout document relatif au Fonds. Pour ce faire, j'autorise la Société de gestion à utiliser les adresses email renseignées en page 1 du présent bulletin de souscription .

J'atteste :

- que mon conseiller en investissements financiers s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers ;
- que le Fonds est adapté à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement ;
- avoir conscience que l'actif du Fonds sera investi dans des sociétés qui exercent leurs activités exclusivement dans l'Outre-mer ;
- avoir été informé(e) par mon conseiller en investissements financiers des caractéristiques propres au Fonds, de sa durée de vie sur 7 années à partir de la clôture de la période de souscription (prenant fin le 30 juin 2027) prorogeable de deux fois un an (prenant fin au plus tard le 30 juin 2029), durant laquelle le montant investi est bloqué, du caractère non coté de ses investissements mais aussi des risques de perte de mon capital, et du fait que la performance de ce type de fonds dépend du succès des projets des entreprises dans lesquelles il investira ;
- avoir préalablement reçu et pris connaissance du règlement, du document d'information clé pour l'investisseur (" DICI ") et de la note fiscale du Fonds ;
- avoir été informé(e) par mon conseiller en investissements financiers du fait que le règlement du Fonds, le dernier rapport annuel du Fonds, la dernière composition de l'actif du Fonds sont ou seront disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande ;
- avoir été informé(e) que la Société de gestion fait partie du groupe Inter Invest dont fait également partie Inter Invest SA, une société de financement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, qui intervient dans le montage d'opérations « Girardin » (à savoir le financement d'opérations dans les DOM-COM) ;
- adhérer au Fonds et à son règlement ;
- avoir pris note du fait que la note fiscale du Fonds n'a pas été visée par l'AMF ;
- avoir pris note que la Société de gestion ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise appréciation de ma situation fiscale ;
- avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le règlement du Fonds, le DICI du Fonds et dans le présent bulletin de souscription ;
- que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds et des revenus distribués par le Fonds ;
- comprendre les particularités de ce produit et les risques afférents à une souscription de parts du Fonds notamment le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé(e) que la Société de gestion fait partie du groupe Inter Invest.

## V. Déclarations et engagements du souscripteur

Je souhaite bénéficier des avantages fiscaux prévus, pour les personnes physiques, résidents fiscaux français, en matière de réduction d'IR et d'exonération d'IR des produits reçus du Fonds et des plus-values éventuelles réalisées lors de la cession des parts du Fonds, prévus respectivement aux articles 199 terdecies-0 A, VI ter A, 163 quinquies B et 150-0 A du Code Général des Impôts.

A cet effet :

- Je déclare ne pas détenir personnellement ou avec mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité (« PACS »), mon concubin notoire soumis à imposition commune, nos ascendants et descendants, plus de 10 % des parts du Fonds, ni, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, et n'avons pas détenu ce pourcentage de 25 % à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du Fonds .
- Je déclare ne pas être résident des Etats-Unis d'Amérique, et je m'engage à informer immédiatement le dépositaire du Fonds et la Société de gestion de tout changement de situation à cet égard. Je m'engage également à fournir à la Société de gestion (ou à tout intermédiaire) toute information requise conformément à la réglementation FATCA que la Société de gestion ou son intermédiaire pourraient me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, la Société de gestion effectuera conformément à l'article 30.1 du règlement du Fonds, une déclaration auprès de l'Administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulgués à cette dernière qui partagera ces informations avec le US. Internal Revenue Service, administration fiscale américaine.
- Je déclare avoir pris connaissance, conformément à l'article 30.2 du règlement du Fonds, que si ma résidence fiscale se trouve ou venait à se trouver hors de France, le Fonds pourra être amené à transmettre à l'Administration fiscale française, pour transmission aux autorités fiscales étrangères concernées, certaines informations me concernant en application de la directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal et des conventions conclues par la France permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales. Je m'engage à prévenir la Société de gestion (ou tout intermédiaire), sous 30 jours, de tout changement de circonstances affectant ou rendant incorrect le statut de ma résidence fiscale et à lui fournir une auto certification de ma résidence fiscale mise à jour dans un délai maximum de 90 jours suivant ce changement de circonstances.
- Je déclare avoir compris que les souscriptions de parts reçues et libérées au plus tard le 31 décembre 2019 minuit seront réputées avoir été effectuées par le souscripteur au titre de la réduction de son IR sur les revenus de 2019, les souscriptions de parts reçues et libérées entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2020 minuit seront effectuées par le souscripteur au titre de la réduction de son IR sur les revenus de 2020.
- Je déclare avoir compris que la réduction d'IR dont je suis susceptible de bénéficier est égale à 38% du montant de ma souscription (nette de droits d'entrée), prise en compte dans la limite annuelle de 12 000 € pour les célibataires, veufs ou divorcés (soit une réduction d'IR d'au plus 4 560 €) et de 24 000 € pour les personnes mariées ou liées par un PACS et soumis à imposition commune (soit une réduction d'IR d'au plus 9 120 €), sous réserve du plafonnement global des niches fiscales (et ce compris celle liée au Fonds) à 10 000 € par an (hors cas particuliers).
- Je déclare être
  - soit résident fiscal français au titre de l'année 2019 pour bénéficier de la réduction d'IR sur les revenus de 2019,
  - soit résident fiscal français au titre de l'année 2020 pour bénéficier de la réduction d'IR sur les revenus de 2020,
- Je déclare être seul(e) responsable de l'opportunité de la souscription de parts du Fonds au regard de ma situation fiscale.

Par ailleurs :

- Je m'engage à conserver mes parts jusqu'au 30 juin de la 5ème année suivant celle de ma souscription pour bénéficier de la réduction d'IR (art . 199 terdecies 0-A, VI ter A du CGI).
- Je m'engage à conserver mes parts pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts pour bénéficier de l'exonération d'IR (art . 163 quinquies B et 150-0 A III du CGI).
- J'opte pour le remploi des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts, et j'ai conscience que la société de gestion du Fonds ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant l'échéance d'un délai de cinq (5) ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts.
- Je m'engage à être résident fiscal français pour bénéficier des avantages fiscaux mentionnés ci-dessus.
- J'ai conscience qu'en cas de non-respect de mes engagements, je supporterai une reprise de réduction d'impôt ; les sommes ou valeurs précédemment exonérées seront ajoutées à mon revenu imposable et les plus-values seront imposées selon le régime de droit commun.

# VI. Souscription

## Souscription

Je m'engage irrévocablement à souscrire [REDACTED] parts du Fonds, ayant une valeur nominale de un (1) euro chacune (étant rappelé que le montant de la souscription minimum dans le Fonds - hors droits d'entrée - est de 1 000 euros et que les chèques ne sont pas acceptés pour les souscriptions inférieures à 2 000 euros.).

Je verse donc un montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée, de [REDACTED] euros.

## Droits d'entrée

Taux maximal de droits d'entrée : 5 % du montant de la souscription.

Taux de droits d'entrée appliqué :

soit un montant de droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription de [REDACTED] €.

## Souscription totale

Montant total de ma souscription effectivement versée, y compris les droits d'entrée, de [REDACTED] euros réglé :

par chèque à l'ordre du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 (Veuillez noter que les chèques ne sont pas acceptés pour les souscriptions inférieures à 2 000 euros).

par virement sur le compte du FIP Outre-mer Inter Invest n°2 dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
FR76 1529 8000 0101 1213 3405 097	DISFFRPPXXX

L'investisseur qui procède à la télédéclaration de ses revenus (via Internet) devra conserver une copie du bulletin de souscription et l'état individuel qui lui sera adressé afin d'être en mesure de les présenter en cas de demande de l'administration fiscale.

## VII. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total de [souscriptions + droits d'entrée] : [ ] euros ( [ ] )  
*Indiquer le montant en toutes lettres*

qui comprend un montant de droits d'entrée de : [ ] euros ( [ ] )  
*Indiquer le montant en toutes lettres*

soit un taux de droit d'entrée de

Le montant de droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à cinq (5) % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,5% (TMFAM GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,54 % (TMFAM D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà du 30 juin 2029.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximums de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum (TFAM GD)	Dont TFAM distributeur maximum (TFAM D)
Droits d'entrée et de sortie	0.49 %	0.49 %
Frais récurrents de gestion financière	2,54 %	1.05 %
Frais récurrents de fonctionnement	0.35 %	0 %
Frais de constitution	0.10 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.01 %	0 %
Frais de gestion indirects	0.01 %	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>3.5 %</b>	<b>1.54 %</b>

## VIII. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest »)

Les porteurs de parts spéciales (parts B) ont vocation à investir au moins 0.25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales (parts B) qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que 100% du nominal des parts A du Fonds a été remboursé.

## IX. Politique de protection des données

Les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de ce bulletin de souscription concernant les souscripteurs font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable est le Groupe Inter Invest, et dont les finalités sont de traiter votre souscription, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, assurer l'exécution de nos prestations et respecter les obligations légales, fiscales et réglementaires des entités du Groupe Inter Invest. Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel nous sommes tenus.

Veillez noter que les réponses aux différentes Sections sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre Souscription. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre votre Souscription. Les informations personnelles déclarées seront enregistrées dans un fichier informatisé par Inter Invest et ses affiliés.

La Société de Gestion et les entités de son groupe (le « Groupe Inter Invest ») ne traiteront ou n'utiliseront vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour faciliter votre Souscription à des produits financiers proposés par le Groupe Inter Invest, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, assurer l'exécution de nos prestations et respecter les obligations légales, fiscales et réglementaires des entités du Groupe Inter Invest. En complétant et signant le Bulletin de Souscription, vous donnez votre consentement au traitement de vos données conformément aux dispositions ci-dessous.

Vos données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de nos prestations, dans le respect des obligations légales, fiscales et réglementaires, soit 5 ans après l'expiration de la Durée du Fonds.

Cette durée est appliquée, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux employés des entités du Groupe Inter Invest, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires de vos données sont situés en dehors de l'Union européenne. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant de vos informations :

- Le ou les destinataires adhèrent aux principes du « Privacy Shield » ; ou
- Le transfert est encadré, conformément aux exigences du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, par des clauses types de protection adoptées par la Commission européenne.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement, sous réserve que le Groupe Inter Invest ne soit pas obligé de les conserver pour se conformer à une obligation légale, fiscale ou réglementaire. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits, soit par courrier postal, soit par courriel à l'adresse suivante : [rgpd@inter-invest.fr](mailto:rgpd@inter-invest.fr). Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Le justificatif sera détruit une fois la demande traitée. Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du Délégué à la Protection des Données personnelles par courriel à [dpo@iac.fr](mailto:dpo@iac.fr), ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

# X. Signature du bulletin d'engagement de souscription

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Fonds et du DICl qui m'ont été préalablement remis.

J'ai conscience que la signature du présent bulletin vaut adhésion au règlement du Fonds.

J'ai bien été informé des liens existants entre Inter Invest SA et la Société de gestion, tels qu'indiqués à la fin de la partie IV. " Déclarations préalables à la souscription " du présent bulletin de souscription et plus amplement détaillés à l'article 5.5. du Règlement.

Fait à [REDACTED], le [REDACTED]

En trois exemplaires.

Signature du souscripteur \*

**\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite du souscripteur :**

« Lu et approuvé.

Bon pour souscription de [REDACTED] parts du Fonds à hauteur de [REDACTED] euros (hors droits d'entrée) »

Signature du conjoint \*

**\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite du conjoint :**

« Lu et approuvé.

Bon pour souscription de [REDACTED] parts du Fonds à hauteur de [REDACTED] euros (hors droits d'entrée) »

Fait en trois exemplaires :

- le 1<sup>er</sup> est conservé par le souscripteur,
- le 2<sup>nd</sup> est conservé par le conseiller.
- l'exemplaire Société de gestion est à adresser à Inter Invest



À CONSERVER - Exemple souscripteur

# Bulletin de souscription

## I. Identité des souscripteurs

### Signataire

M.	Mme	Mlle
Nom (Nom jeune fille)		
Prénom		
Né le		
À		CP
Nationalité (pays)		
Situation matrimoniale		
Régime matrimonial	<input type="checkbox"/> Séparation de biens	<input type="checkbox"/> Communauté
Téléphone		
Email		
US person <sup>(1)</sup>	Oui	Non
Personne politiquement exposée <sup>(2)</sup>	Oui	Non

### Conjoint

M.	Mme	Mlle
Nom (Nom jeune fille)		
Prénom		
Née le		
À		CP
Nationalité (pays)		
Téléphone		
Email		
US person <sup>(1)</sup>	Oui	Non
Personne politiquement exposée <sup>(2)</sup>	Oui	Non

### Résidence fiscale

Adresse fiscale		
Code postal	Ville	

Joindre obligatoirement :

- une copie de la pièce d'identité en cours de validité du souscripteur (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- en cas de co-souscription, une copie de la pièce d'identité en cours de validité du conjoint (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité, de téléphone...)
- un justificatif du régime matrimonial (copie du contrat de mariage, livret de famille ou attestation sur l'honneur d'union en séparation de biens datée et signée par l'investisseur)

#### (1) Est considéré comme "US Person":

- Tout citoyen des États-Unis : une personne est présumée citoyen des États-Unis dès lors qu'elle possède un passeport américain ou qu'elle est née sur le territoire des États-Unis, même lorsqu'un tel lieu de naissance figure sur un passeport d'un autre pays, ou que la personne possède également une autre nationalité ou a sa résidence dans un autre pays. Une condition néanmoins : la personne ne doit pas avoir renoncé à la citoyenneté américaine;
- Tout résident légal des États-Unis, quelle que soit sa nationalité :
  - quiconque est considéré comme résident fiscal aux États-Unis aux termes de la loi fédérale américaine,
  - quiconque demande à être traité comme résident fiscal aux États-Unis, ou
  - quiconque est considéré comme résident fiscal aux termes de la loi de cet État américain.
- Toute personne titulaire d'une carte de séjour permanent (green card) aux États-Unis ou résidant de façon permanente aux États-Unis ou y ayant passé une période suffisamment longue au cours des trois dernières années. En cas de doute, nous vous invitons à vous reporter au site internet de [IRS](#), le service américain des impôts, et à prendre contact avec votre conseiller fiscal.

#### (2) Est considéré comme "Personne Politiquement Exposée":

Est une Personne Politiquement Exposée, une personne résidant dans un État membre de l'Union Européenne ou un pays tiers et qui est exposée à des risques particuliers en raison de fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un autre État ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées.

## II . Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 7 années à partir de la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 30 juin 2027, pouvant aller jusqu'à 9 années en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 30 juin 2029, sur décision de la Société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

## III . Démarchage

Je reconnais :

Souscrire des parts du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 (le « **Fonds** ») en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du Code monétaire et financier (CMF).

Avoir été démarché(e) ce jour par

Nom  Prénom   
Adresse professionnelle :

N° d'immatriculation à l'ORIAS :

(ci-dessous dénommé le « Démarcheur »)

**agissant au nom et pour le compte de la société :**

Dans le cas du démarchage <sup>1</sup>, je certifie que le Démarcheur :

- m'a proposé la souscription des parts du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 (le « **Fonds** ») après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- m'a informé(e) des conditions de souscription des parts du Fonds et du prix de souscription des parts ainsi que de l'existence éventuelle de droits d'entrée ;
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds ;
- m'a remis le Règlement, le DICI et la plaquette du Fonds dont je certifie avoir pris connaissance ;
- m'a précisé d'une part, que de plus amples informations sur le Fonds et la stratégie d'investissement était disponible dans le Règlement (en annexe et disponible sur le site [www.interinvestcapital.fr](http://www.interinvestcapital.fr) et d'autre part, que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers qui sont décrits dans le Règlement ;
- m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- m'a informé(e) de l'existence à mon profit, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce produit, d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document ;
- m'a informé(e) des procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours accessibles et de leurs modalités d'exercice, et en particulier de l'existence, en cas de contestation relative à la présente souscription des parts du Fonds d'une possibilité de recours auprès du service de médiation de l'Autorité des marchés financiers (17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02) ;
- m'a informé(e) que la loi applicable au démarchage, à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

<sup>1</sup>Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L211-1 du CMF. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

## IV. Déclarations préalables à la souscription

Je reconnais souscrire des parts du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon conseiller en investissements financiers. Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je reconnais accepter par avance de recevoir par email toute information et tout document relatif au Fonds. Pour ce faire, j'autorise la Société de gestion à utiliser les adresses email renseignées en page 1 du présent bulletin de souscription .

J'atteste :

- que mon conseiller en investissements financiers s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers ;
- que le Fonds est adapté à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement ;
- avoir conscience que l'actif du Fonds sera investi dans des sociétés qui exercent leurs activités exclusivement dans l'Outre-mer ;
- avoir été informé(e) par mon conseiller en investissements financiers des caractéristiques propres au Fonds, de sa durée de vie sur 7 années à partir de la clôture de la période de souscription (prenant fin le 30 juin 2027) prorogeable de deux fois un an (prenant fin au plus tard le 30 juin 2029), durant laquelle le montant investi est bloqué, du caractère non coté de ses investissements mais aussi des risques de perte de mon capital, et du fait que la performance de ce type de fonds dépend du succès des projets des entreprises dans lesquelles il investira ;
- avoir préalablement reçu et pris connaissance du règlement, du document d'information clé pour l'investisseur (" DICI ") et de la note fiscale du Fonds ;
- avoir été informé(e) par mon conseiller en investissements financiers du fait que le règlement du Fonds, le dernier rapport annuel du Fonds, la dernière composition de l'actif du Fonds sont ou seront disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande ;
- avoir été informé(e) que la Société de gestion fait partie du groupe Inter Invest dont fait également partie Inter Invest SA, une société de financement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, qui intervient dans le montage d'opérations « Girardin » (à savoir le financement d'opérations dans les DOM-COM) ;
- adhérer au Fonds et à son règlement ;
- avoir pris note du fait que la note fiscale du Fonds n'a pas été visée par l'AMF ;
- avoir pris note que la Société de gestion ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise appréciation de ma situation fiscale ;
- avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le règlement du Fonds, le DICI du Fonds et dans le présent bulletin de souscription ;
- que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds et des revenus distribués par le Fonds ;
- comprendre les particularités de ce produit et les risques afférents à une souscription de parts du Fonds notamment le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé(e) que la Société de gestion fait partie du groupe Inter Invest.

## V. Déclarations et engagements du souscripteur

Je souhaite bénéficier des avantages fiscaux prévus, pour les personnes physiques, résidents fiscaux français, en matière de réduction d'IR et d'exonération d'IR des produits reçus du Fonds et des plus-values éventuelles réalisées lors de la cession des parts du Fonds, prévus respectivement aux articles 199 terdecies-0 A, VI ter A, 163 quinquies B et 150-0 A du Code Général des Impôts.

A cet effet :

- Je déclare ne pas détenir personnellement ou avec mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité (« PACS »), mon concubin notoire soumis à imposition commune, nos ascendants et descendants, plus de 10 % des parts du Fonds, ni, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, et n'avons pas détenu ce pourcentage de 25 % à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du Fonds .
- Je déclare ne pas être résident des Etats-Unis d'Amérique, et je m'engage à informer immédiatement le dépositaire du Fonds et la Société de gestion de tout changement de situation à cet égard. Je m'engage également à fournir à la Société de gestion (ou à tout intermédiaire) toute information requise conformément à la réglementation FATCA que la Société de gestion ou son intermédiaire pourraient me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, la Société de gestion effectuera conformément à l'article 30.1 du règlement du Fonds, une déclaration auprès de l'Administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulgués à cette dernière qui partagera ces informations avec le US. Internal Revenue Service, administration fiscale américaine.
- Je déclare avoir pris connaissance, conformément à l'article 30.2 du règlement du Fonds, que si ma résidence fiscale se trouve ou venait à se trouver hors de France, le Fonds pourra être amené à transmettre à l'Administration fiscale française, pour transmission aux autorités fiscales étrangères concernées, certaines informations me concernant en application de la directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal et des conventions conclues par la France permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales. Je m'engage à prévenir la Société de gestion (ou tout intermédiaire), sous 30 jours, de tout changement de circonstances affectant ou rendant incorrect le statut de ma résidence fiscale et à lui fournir une auto certification de ma résidence fiscale mise à jour dans un délai maximum de 90 jours suivant ce changement de circonstances.
- Je déclare avoir compris que les souscriptions de parts reçues et libérées au plus tard le 31 décembre 2019 minuit seront réputées avoir été effectuées par le souscripteur au titre de la réduction de son IR sur les revenus de 2019, les souscriptions de parts reçues et libérées entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2020 minuit seront effectuées par le souscripteur au titre de la réduction de son IR sur les revenus de 2020.
- Je déclare avoir compris que la réduction d'IR dont je suis susceptible de bénéficier est égale à 38% du montant de ma souscription (nette de droits d'entrée), prise en compte dans la limite annuelle de 12 000 € pour les célibataires, veufs ou divorcés (soit une réduction d'IR d'au plus 4 560 €) et de 24 000 € pour les personnes mariées ou liées par un PACS et soumis à imposition commune (soit une réduction d'IR d'au plus 9 120 €), sous réserve du plafonnement global des niches fiscales (et ce compris celle liée au Fonds) à 10 000 € par an (hors cas particuliers).
- Je déclare être
  - soit résident fiscal français au titre de l'année 2019 pour bénéficier de la réduction d'IR sur les revenus de 2019,
  - soit résident fiscal français au titre de l'année 2020 pour bénéficier de la réduction d'IR sur les revenus de 2020,
- Je déclare être seul(e) responsable de l'opportunité de la souscription de parts du Fonds au regard de ma situation fiscale.

Par ailleurs :

- Je m'engage à conserver mes parts jusqu'au 30 juin de la 5ème année suivant celle de ma souscription pour bénéficier de la réduction d'IR (art . 199 terdecies 0-A, VI ter A du CGI).
- Je m'engage à conserver mes parts pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts pour bénéficier de l'exonération d'IR (art . 163 quinquies B et 150-0 A III du CGI).
- J'opte pour le remploi des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts, et j'ai conscience que la société de gestion du Fonds ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant l'échéance d'un délai de cinq (5) ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts.
- Je m'engage à être résident fiscal français pour bénéficier des avantages fiscaux mentionnés ci-dessus.
- J'ai conscience qu'en cas de non-respect de mes engagements, je supporterai une reprise de réduction d'impôt ; les sommes ou valeurs précédemment exonérées seront ajoutées à mon revenu imposable et les plus-values seront imposées selon le régime de droit commun.

# VI. Souscription

## Souscription

Je m'engage irrévocablement à souscrire [REDACTED] parts du Fonds, ayant une valeur nominale de un (1) euro chacune (étant rappelé que le montant de la souscription minimum dans le Fonds - hors droits d'entrée - est de 1 000 euros et que les chèques ne sont pas acceptés pour les souscriptions inférieures à 2 000 euros.).

Je verse donc un montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée, de [REDACTED] euros.

## Droits d'entrée

Taux maximal de droits d'entrée : 5 % du montant de la souscription.

Taux de droits d'entrée appliqué :

soit un montant de droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription de [REDACTED] €.

## Souscription totale

Montant total de ma souscription effectivement versée, y compris les droits d'entrée, de [REDACTED] euros réglé :

par chèque à l'ordre du FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°2 (Veuillez noter que les chèques ne sont pas acceptés pour les souscriptions inférieures à 2 000 euros).

par virement sur le compte du FIP Outre-mer Inter Invest n°2 dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
FR76 1529 8000 0101 1213 3405 097	DISFFRPPXXX

L'investisseur qui procède à la télédéclaration de ses revenus (via Internet) devra conserver une copie du bulletin de souscription et l'état individuel qui lui sera adressé afin d'être en mesure de les présenter en cas de demande de l'administration fiscale.

## VII. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total de [souscriptions + droits d'entrée] :  euros (  )  
*Indiquer le montant en toutes lettres*

qui comprend un montant de droits d'entrée de :  euros (  )  
*Indiquer le montant en toutes lettres*

soit un taux de droit d'entrée de

Le montant de droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à cinq (5) % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,5% (TMFAM GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,54 % (TMFAM D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà du 30 juin 2029.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximums de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum (TFAM GD)	Dont TFAM distributeur maximum (TFAM D)
Droits d'entrée et de sortie	0.49 %	0.49 %
Frais récurrents de gestion financière	2,54 %	1.05 %
Frais récurrents de fonctionnement	0.35 %	0 %
Frais de constitution	0.10 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.01 %	0 %
Frais de gestion indirects	0.01 %	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>3.5 %</b>	<b>1.54 %</b>

## VIII. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest »)

Les porteurs de parts spéciales (parts B) ont vocation à investir au moins 0.25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales (parts B) qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que 100% du nominal des parts A du Fonds a été remboursé.

## IX. Politique de protection des données

Les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de ce bulletin de souscription concernant les souscripteurs font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable est le Groupe Inter Invest, et dont les finalités sont de traiter votre souscription, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, assurer l'exécution de nos prestations et respecter les obligations légales, fiscales et réglementaires des entités du Groupe Inter Invest. Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel nous sommes tenus.

Veillez noter que les réponses aux différentes Sections sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre Souscription. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre votre Souscription. Les informations personnelles déclarées seront enregistrées dans un fichier informatisé par Inter Invest et ses affiliés.

La Société de Gestion et les entités de son groupe (le « Groupe Inter Invest ») ne traiteront ou n'utiliseront vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour faciliter votre Souscription à des produits financiers proposés par le Groupe Inter Invest, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, assurer l'exécution de nos prestations et respecter les obligations légales, fiscales et réglementaires des entités du Groupe Inter Invest. En complétant et signant le Bulletin de Souscription, vous donnez votre consentement au traitement de vos données conformément aux dispositions ci-dessous.

Vos données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de nos prestations, dans le respect des obligations légales, fiscales et réglementaires, soit 5 ans après l'expiration de la Durée du Fonds.

Cette durée est appliquée, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux employés des entités du Groupe Inter Invest, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires de vos données sont situés en dehors de l'Union européenne. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant de vos informations :

- Le ou les destinataires adhèrent aux principes du « Privacy Shield » ; ou
- Le transfert est encadré, conformément aux exigences du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, par des clauses types de protection adoptées par la Commission européenne.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement, sous réserve que le Groupe Inter Invest ne soit pas obligé de les conserver pour se conformer à une obligation légale, fiscale ou réglementaire. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits, soit par courrier postal, soit par courriel à l'adresse suivante : [rgpd@inter-invest.fr](mailto:rgpd@inter-invest.fr). Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Le justificatif sera détruit une fois la demande traitée. Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du Délégué à la Protection des Données personnelles par courriel à [dpo@iac.fr](mailto:dpo@iac.fr), ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

# X. Signature du bulletin d'engagement de souscription

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Fonds et du DICI qui m'ont été préalablement remis.

J'ai conscience que la signature du présent bulletin vaut adhésion au règlement du Fonds.

J'ai bien été informé des liens existants entre Inter Invest SA et la Société de gestion, tels qu'indiqués à la fin de la partie IV. " Déclarations préalables à la souscription " du présent bulletin de souscription et plus amplement détaillés à l'article 5.5. du Règlement.

Fait à [REDACTED], le [REDACTED]

En trois exemplaires.

Signature du souscripteur \*

**\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite du souscripteur :**

« Lu et approuvé.

Bon pour souscription de [REDACTED] parts du Fonds à hauteur de [REDACTED] euros (hors droits d'entrée) »

Signature du conjoint \*

**\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite du conjoint :**

« Lu et approuvé.

Bon pour souscription de [REDACTED] parts du Fonds à hauteur de [REDACTED] euros (hors droits d'entrée) »

Fait en trois exemplaires :

- le 1<sup>er</sup> est conservé par le souscripteur,
- le 2<sup>nd</sup> est conservé par le conseiller.
- l'exemplaire Société de gestion est à adresser à Inter Invest

# Fonds de dotation

## Inter Invest Solidarité Outre-mer



### Faites un don pour soutenir les associations oeuvrant pour l'accès à la santé et l'éducation des enfants en Outre-mer

Le Groupe Inter Invest développe depuis 1991 une activité de soutien à l'économie ultramarine française. Avec la volonté d'une démarche citoyenne et solidaire, il souhaite contribuer au soutien financier des associations, organismes d'intérêt général ou projets dont l'objet est de venir en aide à l'enfance en grandes difficultés dans les Outre-mer.

Avec le Fonds de dotation Inter Invest Solidarité Outre-mer, régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, le Groupe Inter Invest apporte son soutien à une sélection d'organisations d'intérêt général oeuvrant pour la solidarité dans les Outre-mer, et notamment l'accès à la santé et à l'éducation des enfants.



### Vos dons abondés à 100% par Inter Invest

Pour encourager la générosité, Inter Invest verse un abondement équivalent à 100% du montant de vos dons (abondement limité à 50 000€ annuel).

### Réduction d'impôt

- Réduction d'impôt sur le revenu (IR) = 66% des sommes versées (dans la limite de 20% du revenu imposable - article 200 du CGI)

Quand je donne	Cela me coûte après réduction d'impôt (IR)	Inter Invest verse	Inter Invest Solidarité Outre-mer reçoit
10 €	3 €	10 €	20 €
30 €	10 €	30 €	60 €
120 €	41 €	120 €	240 €

## Bon de soutien

Je soussigné [ ] apporte mon soutien aux associations oeuvrant pour l'accès à la santé et l'éducation des enfants en Outre-mer.

*Je suis informé que dans le cas où le montant de mes réductions d'impôt sur le revenu acquises au titre de ma souscription au FIP Outre-mer Inter Invest n°2 et de mon don excéderait mon impôt dû, l'excédent de réduction d'impôt au titre de ma souscription au FIP Outre-mer Inter Invest n°2 sera définitivement perdu.*

J'effectue un don d'un montant de [ ] €\* dans le Fonds de dotation Inter Invest Solidarité Outre-mer.

**Merci de nous retourner votre bon de soutien par courrier accompagné d'un chèque à l'ordre de Inter Invest Solidarité Outre-mer**

Mon reçu fiscal sera accessible sur mon compte en ligne [www.inter-invest.fr](http://www.inter-invest.fr) en 2020.

Date : [ ]  
Signature : [ ]

\* Montant minimum de 10 €